



BOLBEC

COMMUNE DE BOLBEC  
NATURE : CIRCULATION  
ST 2019 C N° 267

TRAVAUX DE POSE D'UNE CONDUITE D'EVITEMENT  
MESURES PROVISOIRES DE CIRCULATION  
RUE AUGUSTE DESGENETAIS ET COTE PERREL

-----  
**A R R E T E**

Le Maire de la Ville de BOLBEC,

VU le titre 1 du livre 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs du Maire en matière de police, notamment ses articles L. 2213.1 à L. 2213.4,

VU le Code de la Route,

VU les arrêtés du 8 avril et 13 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

VU les arrêtés du 8 avril et du 13 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1992 relatifs à la signalisation routière temporaire,

VU l'arrêté municipal n° 171 du 6 juin 2017 portant réglementation générale dans l'agglomération,

VU l'avis *raporte favorable* de la Direction des Routes,

CONSIDERANT les travaux de pose d'une conduite d'évitement qui seront réalisés rue Auguste Desgenétais et Côte Perrel par le groupement d'entreprises SOGEA NO TP / SADE (1724, Avenue du Général de Gaulle - BP 17 - 76350 OISSEL) pour le compte de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine,

COMPTE TENU de la nécessité d'assurer la sécurité publique à proximité du chantier,

**A R R E T E :**

Phase I : Pose de canalisation entre le poste de refoulement et le passage sous voie.

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite Côte Perrel, au niveau de l'usine Oril Industrie, sauf aux véhicules d'approvisionnement du matériel et des matériaux ainsi qu'au personnel de l'usine qui pourront accéder par la partie haute de la Côte Perrel, à compter du lundi 19 août 2019 pour environ 1 semaine.

Phase II : Pose de canalisation entre le passage sous voie et la remontée sur la rue Auguste Desgenétais.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite Côte Perrel, depuis la rue Auguste Desgenétais jusqu'au parking de l'usine Oril Industrie, sauf aux véhicules du personnel de l'usine qui pourront accéder par la partie haute de la Côte Perrel, à compter du lundi 26 août 2019 pour environ 1 semaine.

ARTICLE 3 : Pendant ces 2 phases de travaux, une déviation sera mise en place par la rue Fontaine Martel.



Phase III : Pose de canalisation en demi-chaussée le long de la rue Auguste Desgenétais jusqu'à la rue Besselièvre.

ARTICLE 4 : La circulation se fera sur chaussée rétrécie et sera alternée par des feux tricolores rue Auguste Desgenétais, de part et d'autre de la Côte Perrel, à compter du lundi 2 septembre 2019 pour environ 2 semaines.

ARTICLE 5 : Le groupement d'entreprises SOGEA NO TP / SADE sera chargé de la mise en place et du maintien des panneaux de signalisation, pré-signalisation, déviation et des feux tricolores.

ARTICLE 6 : M. le Commandant de Police, M. l'Adjudant commandant la Brigade de Gendarmerie, M. le Directeur Général des Services et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOLBEC, le deux août deux mille dix-neuf



Maire,  
Dominique METOT